

Intact Corporation financière annonce l'approbation d'une offre publique de rachat d'actions dans le cours normal de ses activités

TORONTO, le 12 févr. 2026 /CNW/ - Intact Corporation financière (TSX : IFC) (la « Société ») a annoncé aujourd'hui qu'une offre publique de rachat d'actions dans le cours normal de ses activités (« l'offre »), autorisée par son conseil d'administration, a été approuvée par la Bourse de Toronto (« TSX »). En vertu de l'offre, la Société rachètera aux fins d'annulation jusqu'à 5,326,847 actions ordinaires au cours des 12 prochains mois, ce qui représente environ 3 % de ses actions ordinaires émises et en circulation à la clôture des marchés le 3 février 2026.

À la clôture des marchés le 3 février 2026, il y avait 177,561,557 actions ordinaires émises et en circulation. Le nombre d'actions ordinaires qui seront effectivement rachetées aux fins d'annulation et le calendrier des rachats seront déterminés par la Société. La Société estime que l'offre constitue un moyen flexible de distribuer une partie de son capital excédentaire aux actionnaires qui choisissent de participer au programme. Dans le cadre de l'offre effectuée par la Société au cours de la période précédente de 12 mois, le rachat d'un maximum de 5,350,283 actions ordinaires a été approuvé (soit 3 % des actions ordinaires émises et en circulation de la Société au 3 février 2025) et la Société a racheté, en date du 3 février, 2026, 798,825 actions ordinaires à un prix moyen pondéré de \$270.55 par action ordinaire sur le marché libre par l'intermédiaire de la TSX et de systèmes de négociation parallèles canadiens.

Les rachats aux termes de l'offre se feront sur le marché libre par l'entremise de la TSX ainsi que d'autres bourses et systèmes de négociation parallèles désignés au Canada. En vertu des règles de la TSX, la Société peut racheter quotidiennement un maximum de 108,504 actions ordinaires par l'entremise de la TSX, ce qui représente 25 % du volume quotidien moyen d'actions ordinaires transigées au cours de la période de six mois se terminant le 31 janvier 2026, exception faite de tout achat en bloc effectué conformément aux règles de la TSX.

Dans le cadre de l'offre, la Société a conclu un plan d'achat d'actions automatique aux termes duquel son courtier désigné rachètera des actions ordinaires de la Société. Le plan permet des rachats par la Société de ses actions ordinaires durant certaines périodes d'interdiction prédéterminées, sous réserve de certains paramètres. En dehors de ces périodes d'interdiction prédéterminées, des actions seront rachetées à la discrétion de la direction. Des rachats aux fins d'annulation pourront également se faire par d'autres façons qu'un organisme de réglementation des valeurs mobilières autorisera, notamment des opérations croisées prédéterminées ou des conventions de gré à gré hors bourse aux termes de dispenses. Le prix que paiera la Société pour les actions sera le cours du marché au moment de leur acquisition ou un autre prix qu'un organisme de réglementation des valeurs mobilières autorisera. Le prix des actions rachetées aux fins d'annulation par contrat de gré à gré aux termes d'une dispense d'offre publique de rachat émise par un organisme de réglementation des valeurs mobilières sera inférieur au cours en vigueur pour ces actions en vertu de la dispense.

Les rachats d'actions ordinaires pourraient commencer le 17 février 2026 ou vers cette date et prendront fin le 16 février 2027, ou à une date antérieure si la Société a acquis le nombre maximum d'actions ordinaires admissible ou si elle a décidé de ne plus effectuer de rachats.

À propos d'Intact Corporation Financière

Intact Corporation Financière (TSX : IFC) est un fournisseur d'assurance de dommages actif à l'échelle mondiale, guidé par des valeurs fondamentales et la conviction que l'assurance doit d'abord s'intéresser aux personnes, et non aux choses. Le succès d'Intact repose sur ses 32 000 employés partout dans le monde qui incarnent sa raison d'être : aider les gens, les entreprises et la société à aller de l'avant dans les bons moments et à être résilients dans les moments difficiles. Pour réaliser ses ambitions, Intact œuvre pour s'assurer que les clients sont ses porte-paroles, que ses employés sont engagés et qu'elle est l'une des sociétés les plus respectées.

Intact est le plus important fournisseur d'assurance de dommages au Canada et a su exporter ses forces en Amérique du Nord, au Royaume-Uni et en Europe. Son réseau croissant de solutions d'assurance des entreprises et d'assurance spécialisée s'étend aujourd'hui à plus de 150 pays. Toujours à l'écoute du client, la société a élargi ses activités pour inclure la distribution d'assurance, la restauration après-sinistre et la prévention.

Intact consolide sa surperformance en tirant parti de ses avantages concurrentiels : sa position de chef de file mondial de l'utilisation des données et de l'IA en tarification et en sélection des risques; sa vaste expérience en gestion des sinistres et un réseau intégré de chaînes d'approvisionnement; et sa solide gestion du capital et des placements. Les primes directes souscrites opérationnelles annuelles d'Intact ont triplé au cours des 10 dernières années et totalisent aujourd'hui 25 milliards de dollars. Pour explorer l'offre d'Intact, visitez le [intactfc.com](https://www.intactfc.com).

Énoncés prospectifs

Certains énoncés contenus dans le présent communiqué sont des énoncés prospectifs. Ces énoncés portent, entre autres, sur les modalités et le fonctionnement de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités de la Société ainsi que sur

l'intention de la Société de racheter ses actions ordinaires. Tous ces énoncés prospectifs sont formulés conformément aux règles d'exonération prévues par la législation en valeurs mobilières canadienne applicable.

Les énoncés prospectifs sont, de par leur nature, assujettis à des risques et à des incertitudes inhérents et reposent sur plusieurs hypothèses, tant de nature générale que spécifique, de sorte que les résultats ou événements réels pourraient différer sensiblement des attentes explicites ou implicites contenues dans les énoncés prospectifs en raison de divers facteurs, notamment la décision de la Société de ne pas racheter la totalité ou une partie du nombre total d'actions qu'elle est autorisée à racheter, ceux exposés dans la dernière notice annuelle déposée de la Société et ceux exposés dans le dernier rapport de gestion annuel déposé de la Société. Par conséquent, nous ne saurions garantir que les énoncés prospectifs se concrétiseront, et nous tenons à souligner que les lecteurs ne devraient pas se fier aux énoncés prospectifs. Sauf dans la mesure où les lois canadiennes sur les valeurs mobilières l'exigent, nous ne nous engageons pas à mettre à jour ou à modifier les énoncés prospectifs figurant dans le présent communiqué, que ce soit à la lumière de nouveaux renseignements ou d'événements futurs ou pour une autre raison. Veuillez vous reporter à la mise en garde du dernier rapport de gestion déposé de la Société.

SOURCE Intact Corporation financière

Pour plus d'informations: Demandes des médias: Caroline Audet, Directrice, relations médias et affaires publiques, 416-227-7905 / 514-985-7165, media@intact.net; Demandes des investisseurs: Geoff Kwan, Premier vice-président associé des finances et chef des relations avec les investisseurs, 1-866-440-8300 ext. 20022, ir@intact.net

<https://salledepresse.intactfc.com/2026-02-12-Intact-Corporation-financiere-annonce-lapprobation-dune-offre-publique-de-rachat-dactions-dans-le-cours-normal-de-ses-activites>